



Ensemble pour gagner

n°5 - octobre 2008

de nouveaux droits !

ce journal est le vôtre, n'hésitez pas à nous écrire Syndicat.Cgt@univ-savoie.fr

Université de Savoie

“ EDVIGE ”

Un décret publié le 1er juillet 2008 au Journal officiel institue un nouveau fichier dénommé EDVIGE, organisant le fichage **généralisé et systématique** de « toute personne âgée de **13 ans et plus** » « ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif ».

Il ne s'agit pas de fichier des auteurs d'infractions, mais des citoyens dont le seul tort est de s'intéresser à la vie de la cité.

Les résidents, commerçants, artisans, agriculteurs, représentants de salariés, élus, etc.

qui auront été fichés. Ceux qui ne les ont pas été le seront.

Nous craignons que ce fichage ne soit le début d'un fichage à vie !

se retrouvent dans le STIC (fichier des personnes fichées... Ce que nous craignons est que ce fichage soit généralisé à tous les citoyens.

les adultes, les enfants, les personnes âgées, les étrangers, les résidents de longue durée, les personnes inscrites au répertoire des entreprises, les personnes ayant une activité professionnelle, etc.

ment répertoriés, inscrits dans le répertoire des entreprises, les personnes ayant une activité professionnelle, etc.

tant le gouvernement que les entreprises, les associations, les syndicats, les élus, etc.

ce fichier sera utilisé pour la sélection des personnes à recruter, pour la sélection des personnes à licencier, pour la sélection des personnes à licencier, etc.

tés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

organisations, des créations de collectifs locaux, des prises de positions unanimes au plan syndical, politique, associatif, ont permis d'engranger ce premier succès.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

Dernière minute

Le décret instaurant le fichier Edvige a été publié.

La CGT se félicite de cette avancée à mettre à l'actif de l'immense mobilisation populaire et citoyenne dans tout le pays, de l'engagement, de la détermination du collectif « Non à Edvige ».

Plus de 200 000 signataires de la pétition dont un millier d'organisations, des créations de collectifs locaux, des prises de positions unanimes au plan syndical, politique, associatif, ont permis d'engranger ce premier succès.

C'est la victoire du collectif, de la solidarité sur l'individuel et l'individualisme !

C'est la victoire de la démocratie sur les politiques liberticides, répressives !

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles. Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de mobilisation du 16 Octobre.

« Pour obtenir l'abandon d'EDVIGE »

<http://www.nonaedvige.ras.eu.org>

pour qu'enfin le gouvernement se résolve définitivement à retirer ce décret liberticide.

Edito

La politique Sarkozy, c'est la régression des droits acquis, rien de positif pour les salariés : suppressions massives de postes, rien que 900 annoncés dans l'enseignement supérieur, privatisation de la Poste, suppression des RTT des cadres, déremboursement de médicaments, recul des retraites, réforme de l'Ircantec, nouvelles taxes prétendument « écolo », menaces sur la Sécu, sur les mutuelles, le RSA qui va encore encourager les patrons à baisser les salaires, le fichier Edvige...

Les vacances n'ont pas été euphoriques. 42% des Français ne sont pas partis (-10% par rapport à 2005). Ce recul de la qualité de vie touche tout le monde : les ouvriers (-20%) et les employés (-13%) bien entendu et même les cadres (-8%).

Une caractéristique de cette rentrée, c'est à l'inverse des déclarations gouvernementales la baisse du pouvoir d'achat. Mensonge sur le prétendu recule des prix, pour éviter que ne soit abordée la question de la hausse des salaires. Mais chacun peut 'encore' consulter le site internet de l'INSEE. Le pain, les légumes, les fruits ont augmenté de plus de 15%. L'électricité a augmenté de 2%, le gaz de 5% en été soit de 15,5% depuis le début de l'année !

Il faut se mobiliser sans attendre. Si rien ne bouge, Sarkozy poursuivra sa politique de destruction. Arrêtons cette spirale qui conduit chaque jour à plus d'insécurité sociale.

D'ores et déjà nous vous donnons rendez-vous dans les mobilisations et les manifestations :

Mardi 7 octobre
Ensemble Public Privé
à Annecy 14h30 Préfecture,
à Chambéry 15h00 la Sasson

Dimanche 19 octobre à Paris
pour l'Education Nationale

Réforme de l'IRCANTEC

Contre l'avis des syndicats majoritaires, le gouvernement veut imposer la **baisse des pensions des « non titulaires »** de la Fonction publique.

Lors du conseil d'administration du 3 septembre 2008, le gouvernement a de nouveau voulu imposer une réforme entérinant **une baisse des retraites allant à terme jusqu'à 30%**. Les administrateurs CGT, CGT-FO, FSU, représentant la majorité des personnels de la fonction publique ont donc quitté la séance refusant d'entériner le projet du gouvernement.

Alors que l'IRCANTEC a accumulé plus de 5 milliards d'euros de réserves et que la situation restera excédentaire encore pendant au moins 10 ans, la réforme à la hussarde imposée par le gouvernement ouvrira le secteur des retraites au marché financier. En effet, la baisse affichée des retraites conduira ceux qui pourront se le payer à tomber dans les bras des fonds de pension par capitalisation.

Les fédérations CGT concernées et leurs représentants au conseil d'administration, puis l'ensemble des autres syndicats, avaient alors exigé que, dans l'objectif d'**assurer à long terme un taux de remplacement de 75% du dernier salaire**, des études soient réalisées pour prévoir les diverses solutions de financement du régime susceptibles d'assurer son équilibre financier, bases d'une réelle concertation.

Ces études, réalisées par la Caisse des Dépôts et Consignations démontrent que plusieurs solutions sont possibles, y compris sans baisser les pensions, contrairement à ce que prévoit le projet gouvernemental. Ces solutions ont été balayées d'un revers de main par le gouvernement qui a réclamé une réunion du Conseil d'Administration de l'IRCANTEC le 3 septembre, pour avis sur ses projets de décret et d'arrêté sortis en juin.

Bien qu'aucune modification n'ait été apportée aux projets soumis au CA, projets qu'ils avaient rejeté en juin dernier, quatre syndicats minoritaires (CFDT – UNSA – CFTC – CGC représentant ensemble 36,2 % des agents de la Fonction publique) ont finalement donné leur aval aux ministres en s'inscrivant dans une brève discussion conclue par un vote d'abstention. Cela permet au gouvernement d'estimer que le CA « a donné un avis positif sur le dispositif de réforme ».

Comme en 2003, le gouvernement s'appuie sur des syndicats complaisants pour faire passer ses mauvais coups contre les retraites. Les représentants de la CGT, de Force Ouvrière et de la FSU, organisations majoritaires tant en administrateurs au CA qu'en représentativité (51,5 %) ont refusé d'apporter, par une participation à un vote au CA dont l'avis est nécessaire pour la promulgation des textes, leur caution à la baisse des pensions et à l'augmentation des cotisations. Ils ont donc quitté la séance.

Cotiser plus pour toucher moins

Le projet de réforme se traduit par une baisse du taux de remplacement par rapport au dernier salaire de 7,7 %, soit une

baisse de près de 11 % de la pension pour une carrière pleine rémunérée à une fois le plafond de la Sécurité Sociale. Les dégâts sont encore plus importants pour une carrière pleine rémunérée à deux fois le plafond, avec une dégradation de 15,4 % pour le taux de remplacement et une baisse de 22 % pour la pension. De surcroît, cette baisse du niveau des pensions s'accompagne d'un programme de hausse des cotisations, sans compter l'allongement de la durée de cotisations à 41 ans en application de la réforme Fillon.

Les propositions de la CGT pour assurer la pérennité de l'Ircantec

Ce régime est évidemment tributaire de la politique de recrutement dans les fonctions publiques. C'est donc à l'État en tant que législateur et aux employeurs (État, collectivités territoriales et hospitalières) qu'il revient la responsabilité d'assumer les conséquences de leurs choix en assurant les financements éventuellement nécessaires par une augmentation de leurs cotisations. Ce serait d'autant plus justifié et supportable qu'**ils font l'économie d'une part importante de cotisations en embauchant des non titulaires** : le taux de cotisation employeur est de 13,2 % à l'IRCANTEC, alors qu'il est de 27,3 % pour un titulaire à la CNRACL et de 50 % pour l'État.

Avec comme objectif un taux de remplacement de 75 % à 60 ans pour une carrière complète, l'avenir de l'IRCANTEC peut parfaitement être assuré sur le long terme, sans baisse des pensions.



Cela nécessite une réelle réforme de la gouvernance de l'institution sur la base du principe de la répartition, notamment :

- en donnant au CA les prérogatives réelles de suivi du régime et d'analyses à court et moyen terme de son devenir ;
- avec une concertation périodique entre gouvernement et fédérations syndicales de fonctionnaires portant sur l'ajustement des paramètres (taux de cotisation, valeur du point...).

Cela nécessite aussi et surtout la volonté politique de garantir un taux de remplacement suffisant notamment par une contribution plus équitable des employeurs.

Cela nécessite aussi et surtout la volonté politique de garantir un taux de remplacement suffisant notamment par une contribution plus équitable des employeurs.

Mais l'objectif du gouvernement est ailleurs

Appliquant la doctrine du MEDEF qui a inspiré la loi Fillon et ses suites, il veut imposer une solution unique : la baisse des pensions. En même temps qu'il fait porter sur les seuls salariés les financements supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires, il crée les conditions de l'extension du champ de la capitalisation. Face à une perspective dégradée de retraite obligatoire, les salariés sont incités à se retourner vers des mécanismes individuels plus coûteux pour eux mais juteux pour les institutions financières dont la pub inonde aujourd'hui les médias.

La bataille continue

À l'IRCANTEC, comme dans les autres régimes de retraites, la bataille de la CGT continue pour revenir sur les orientations de la réforme de 2003 que ses partisans continuent de décliner, malgré les conséquences désastreuses qu'ils condamnent eux-mêmes, par exemple pour les carrières longues !

Conseil de l'IMUS du 16 juin 2008 : Instructif !

Luc Sinkiewicz, Union départementale CGT 74 nous a rendu compte du dernier conseil de l'IMUS au sein duquel il siège comme représentant syndical interprofessionnel.

En début de séance le nouveau Président de l'Université Gilbert Angénieux s'est félicité « de l'intégration bien comprise de l'IMUS dans l'Université de Savoie ». Il a poursuivi en s'interrogeant : « quel sera l'avenir de l'Université de Savoie. » « décalée entre les pôles de Grenoble et Lyon/St Etienne » « sachant que les effets de masse sont importants » « dans un monde qui bouge et notamment le monde universitaire ? ». Pour lui l'alternative est la suivante « devra-t-on préserver l'identité ou préparer l'intégration ? » voulant positiver le président invite les acteurs de l'UDS « à investir les espaces spécifiques comme le fait l'IMUS développant une identité et personnalité importantes » « on doit faire des choses que les autres ne savent pas faire » concluant que « le caractère universitaire ne pourra être maintenu comme seul standard ».

Ensuite l'ordre du jour a été abordé.

Recherche :

La politique de recherche et les statuts de l'IREGE ont été présentés par la direction de l'IMUS.

Passer à une organisation transversale en supprimant les 3 pôles (management, marketing et économie) pour créer des groupes thématiques (innovation, environnement, tourisme, etc....) qui pourront évoluer suivant les besoins.

Les chercheurs doivent trouver des « niches » de R&D.

La recherche doit se rapprocher des standards internationaux pour attirer des chercheurs. L'occupation des locaux sera revue en délocalisant les doctorants pour faire de la place aux chercheurs free-lance.

Les chercheurs d'après la direction estiment avoir trop de charges administratives et d'enseignement contrariant ainsi le temps passé à la recherche. Il est envisagé des rémunérations sur la base de primes en fonction, par exemple, des publications.

Le représentant CGT est intervenu sur l'importance du lien entre recherche et enseignement. Il s'est inquiété de la proposition de structure en mode projet, abandonnant le principe d'une organisation pérenne et risquant de succomber aux sirènes libérales bien éloignées du moindre souci de service public. Il a demandé que l'on soit attentif au statut des personnels face à l'irruption de free-lance et autres primes à la publication. Pour lui l'Education Nationale a de fait déjà sa place dans le monde socio-économique et n'a, sur ce plan, aucune leçon à recevoir du monde des entreprises, que nous connaissons bien en tant que syndicalistes, et si bien sûr, il doit y avoir, de façon permanente, une adaptation de la recherche, celle-ci ne doit-elle pas s'appuyer sur les principes de service public ?

Ressources humaines :

Plusieurs demandes de créations de postes ont été approuvées par le conseil, que ce soit dans le collège enseignant/chercheur que chez le ATOSS.

Scolarité :

La direction s'est alarmée trouvant que le taux de sélectivité était dramatiquement en baisse, déplorant que tout étudiant licencié était sûr de trouver une place en master et espérant le retour à la sélectivité par une baisse de l'offre de formation des universités.



Corvée de poubelles à l'IMUS Annecy

A l'IMUS Annecy depuis le 1er septembre la direction a décidé de ne pas remplacer le poste d'accueil-standard, cette tâche est désormais effectuée par les personnels de scolarité qui doivent y consacrer une demi-journée par semaine.

Outre le fait que cette mission n'apparaît ni dans les fiches de postes ni dans les référentiels des emplois administratifs de catégorie C ou B, la charge de travail s'alourdit.

Face à l'étonnement des collègues, le directeur a répondu que lui aussi, même si il n'aimait pas ça, descendait les poubelles !

CROUS : les tarifs augmentent et la qualité continue de baisser !

+ 0.05 cts pour les étudiants,
+ 0.20 cts pour les personnels jusqu'à l'indice 466
+ 0.25 au-delà.

Qu'en est-il de la participation de l'Etat ? Dans les années 1990 pour chaque repas étudiant le montant de celle-ci était de 8 francs. La subvention de fonctionnement de la restauration est globalisée nationalement et ensuite répartie entre les CROUS.

Le CROUS de Grenoble partage ensuite le montant affecté 4 852 000 € (2008) entre les 17 Restaurants Universitaires et 25 cafétérias de l'Académie qui servent 2 565 000 repas par an. Cette subvention est calculée nationalement par rapport au chiffre d'affaires réalisé l'année précédente et non pas par le nombre d'étudiants ou le nombre de repas réalisés dans chaque académie. Curieusement chaque CROUS répartit à son tour les subventions en fonction, non pas du chiffre d'affaires mais selon le déficit des restaurants... La subvention pour chaque repas étudiant est actuellement estimée à 0,40 €. Ce désengagement de l'Etat s'accroît chaque année, les CROUS étant tous déficitaires. L'augmentation de la subvention globale par rapport à l'année 2007 s'est élevée de 0,7% et ne compense même pas l'augmentation du coût des denrées.

Cette course effrénée au chiffre d'affaires rend la situation très difficile tant au niveau de la gestion du coût des denrées et au niveau des ressources humaines où la masse salariale est revue à la baisse (recrutement impossible, augmentation des maladies professionnelles dues aux conditions de travail de plus en plus difficiles...). Pour mettre en place cette politique, approuvée à chaque conseil d'administration présidé par le recteur, le directeur de chaque CROUS est devenu l'équivalent d'un patron de PME chargé de rentabiliser sans état d'âme le service public de l'étudiant...

Sur le campus de Grenoble le tarif n'augmente pas, il baisse même de 0.55 cts mais la quantité diminue ! La carte du RU géré par le CROUS est remplacée par une carte magnétique monéo géré par la banque CIC pour laquelle les étudiants doivent en plus s'acquitter d'une taxe de 7 euros !!! Par la même occasion ils ont enlevé un plat du plateau (4 au lieu de 5). Quel financement ? Les établissements grenoblois contribuent à hauteur de 0,32 cts par repas.

Pour l'UNEF, cette augmentation du ticket de RU aggrave un peu plus encore la situation sociale des étudiants.

Le ministère de l'enseignement supérieur a annoncé lors du conseil d'administration du CNOUS du 4 juillet une augmentation de 5 centimes soit 1,8% du prix du ticket restaurant universitaire dont le prix passe de 2,80€ à 2,85€.

Le ministère a pris pour argument l'augmentation du prix des denrées pour décider de cette nouvelle augmentation. Depuis 2003, le prix du ticket RU a ainsi augmenté de 0,35€ soit 12,3%. D'année en année, l'Etat se désengage du financement de la restauration universitaire et fait porter sur les étudiants un effort financier toujours plus important, accentuant toujours plus la rupture de la parité de financement du ticket RU entre Etat et étudiant qui était la règle (les étudiants financent 2,85€ pour un coût du repas de 4,97€).

**A propos des rapports SCHWARTZ et HOFFMANN
sur l'attractivité des carrières des personnels
universitaires et de recherche**

**Une remise en cause des statuts des personnels et l'explosion
des primes au mérite, pour de faibles améliorations !**

Dans le cadre de l'application de la LRU, la Ministre avait demandé à une commission, présidée par Rémy Schwartz, de réfléchir à « l'avenir des personnels de l'enseignement supérieur ». De plus, sous la pression des personnels des organismes de recherche et de leurs organisations syndicales, celle-ci avait demandé au Président de l'Académie des Sciences, Jules Hoffmann, de réfléchir à des propositions pour améliorer les carrières des personnels et l'attractivité des organismes publiques de recherches (EPST).

Leurs rapports ont été remis mercredi 9 juillet à la Ministre et publiés. Par ailleurs, la CGT a signalé qu'il n'y avait aucun ITA dans les deux commissions Schwartz et Hoffmann et que **l'audition des organisations syndicales** par le président de l'Académie des Sciences était **une véritable mascarade**.

Ces deux rapports confirment que **les carrières et les rémunérations des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche publique sont très inférieures à celles des personnels de qualification équivalente d'autres secteurs de la fonction publique** et de l'économie en France et à l'étranger. Le modèle français de postes permanents de fonctionnaires est reconnu comme un élément de l'attractivité de la carrière des chercheurs des EPST. Les propositions consistant à mieux prendre en compte les années de thèse ainsi que les périodes post-doctorales pour le recrutement dans les corps de chercheurs vont dans le bon sens. L'amélioration des délais de promotion pour les changements de grades et de corps pour les chercheurs ou les personnels ITA comme la création d'une Hors Classe pour les Chargés de Recherche répondent en partie à la situation de blocage de carrière pour ces personnels. Mais cette dernière mesure risque de créer une barrière supplémentaire au passage dans le corps des Directeurs de Recherche.

Ces points, qui pourraient dans un autre contexte constituer un mieux pour les personnels, sont noyées dans une philosophie de généralisation des rémunérations individuelles au « mérite » décidées par quelques experts nommés, confondant compétence et allégeance et par une **volonté de mettre en place une précarité généralisée pour les personnels BIATOSS**.

Pour la recherche, les primes pourront en partie être financées sur les ressources externes. Elles pourront représenter de 30 à 100% du salaire pour les chercheurs les plus « brillants », lesquels seront sélectionnés par des comités ad hoc internationaux. Pour la CGT, il s'agit bien là d'une forte remise en cause des statuts des personnels tant chercheurs qu'ITA, qui ne répond pas aux revendications d'une refonte complète des grilles de salaires. Celles-ci doivent être fondées sur la reconnaissance des qualifications exercées et des responsabilités assumées. Cette mesure va se traduire par la mise en concurrence des personnels alors que la recherche se mène sur la base de la coopération.

Autre idée force de ces deux rapports : le rapprochement, voir la fusion à court terme, des statuts des enseignants-chercheurs et des chercheurs d'une part, et de ceux des ITRF (universités) et ITA (EPST) d'autre part, avec une forte incitation à la mobilité entre les universités et les organismes. Ces propositions sont à rapprocher de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), laquelle a pour objet essentiel une forte diminution du nombre de fonctionnaires.

La rémunération des BIATOSS sera primée à la tête du client. Citons ce passage du rapport Hoffmann : "Un système plus dynamique de primes doit permettre aux Directeurs ou, sur proposition du Directeur, aux autorités de l'Etablissement, de reconnaître la qualité, sous toute forme, de la contribution des personnels à l'effort commun(...) pour amender les primes des personnels les plus méritants". On recommande ici au ministère **l'instauration de véritables zones de non droit** qui s'installeront, telles des mafias, et **régiront le salaire des personnels les plus fragiles** et les moins bien payés.

Il faut noter que la Ministre s'est refusée à donner une quelconque réponse sur ce qu'elle retient des deux rapports et sur ses intentions réelles. Elle s'est également refusée à donner toute indication sur le budget 2009 tout en confirmant les 900 suppressions de postes d'ores et déjà annoncées dans la Recherche et l'Enseignement supérieur.

Pour la CGT, ces deux rapports ne peuvent pas être la seule base de discussion. Les organisations syndicales ont déjà remis au Ministère leurs propositions. La CGT souhaite l'ouverture de véritables négociations et des avancées concrètes en terme de salaire et de progression de carrière pour l'ensemble des personnels.

La CGT appelle les personnels à se mobiliser fortement pour exiger de véritables améliorations de salaires et de carrières.

PLF 2009

**le ministère de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche perdra 0,5% de ses effectifs**

Le gouvernement a annoncé, le 15 juillet, que le budget de la Mires (mission interministérielle "recherche et enseignement supérieur") augmentera en 2009 de 1,8 milliard d'euros. La répartition de ce budget confirme les "priorités" du ministère: "le financement sur projet distribué par l'ANR", "la mise en place de dix pôles présumés 'd'excellence' " et "le soutien non contrôlé à des recherches de court terme en entreprise". En outre, le budget 2009 prévoit la **suppression de 900 emplois**. "Un départ à la retraite sur six ne sera pas remplacé". Même la CPU s'inquiète et rappelle qu' "une diminution des moyens humains affectés aux universités" n'est pas envisageable "alors même que certains établissements connaissent toujours une sous-dotation notoire et que globalement de nombreuses fonctions (soutien à la recherche, soutien à la pédagogie, immobilier, etc.) restent mal pourvues en personnels".